



C.C.A.S
VILLE DE NICE

Syndicat CGT Nice Métropole Côte d'Azur
33, Avenue Jean Médecin
06000 Nice

Nice, le 15 novembre 2019

Monsieur,

Par courrier du 24 avril 2019, vous m'avez saisi concernant le service des travaux sur le site de la Fondation de Bellet.

Après consultation du Directeur du Service concerné, je vous confirme que dans le cadre d'une réorganisation des tâches de travail et de la nouvelle répartition des véhicules, il a été demandé au Responsable du Pôle Entretien et Maintenance d'étudier la possibilité pour les peintres, prévus sur des réfections complètes de chambres ou logements, de se rendre directement sur leur chantier le matin.

Cette solution a pour objectif de libérer le chef d'équipe de la contrainte de transport quotidien sur les sites et de gagner un temps non négligeable dans la journée des peintres, au bénéfice de leur chantier.

Les agents peuvent se rendre directement sur ce chantier, par les moyens qu'ils utilisent habituellement. Cette nouvelle disposition s'accompagne des accès à un vestiaire pour se changer le matin, à un endroit pour se restaurer, à une douche et des sanitaires, sur les sites concernés.


En ce qui concerne la variation des interventions sur un à trois sites dans la journée ; les interventions ciblées par la nouvelle organisation, relèvent des chantiers d'importance devant durer plusieurs jours, voire semaines. Dès lors, l'indemnité kilométrique n'a pas lieu d'être puisque les agents n'auront pas à se déplacer lors de ces chantiers, durant leur journée de travail.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de mes salutations distinguées.

P/Le Directeur Général

Le Directeur Général

L'Adjoint au Directeur Général


Adjointe déléguée
à l'administration générale
Colette RIVIER

Charline LEROY DIAZ